



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 12

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Communal : compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2018 de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (M LACABANNE, M BOYRIE, Mme LAGARDE, M CORNET)

P.C.C.

Aureilhan, le 9 avril 2019

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 13

Date de la convocation : 01/04/2019
Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Communal : compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant, sur le compte administratif de la commune pour l'année 2018 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	135 646.52	0.00		1 651 711.08	135 646.52	1 651 711.08
Opérations de l'exercice	2 300 577.75	1 084 068.75	4 735 121.11	5 625 869.68	7 035 698.86	6 709 938.43
Totaux	2 436 224.27	1 084 068.75	4 735 121.11	7 277 580.76	7 171 345.38	8 361 649.51
Résultat de clôture	1 352 155.52	0.00	0.00	2 542 459.65	0.00	1 190 304.13
Restes à réaliser	382 587.00	129 300			382 587	129 300
Totaux cumulés	1 734 742.52	129 300	0.00	2 542 459.65	382 587	129 300
Résultats définitifs	1 605 442.52	0.00	0.00	2 542 459.65	0.00	937 017.13

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

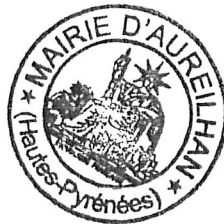
Compte Administratif exercice 2018 : Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 27

Pour : 21

Contre : 0

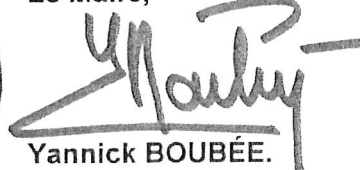
Abstentions : 6 (M LACABANNE, M BOYRIE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURAT).



P.C.C.

Aureilhan, le 9 avril 2019

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 14

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget communal : affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2018 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2018	- 1 216 509
2- Résultat d'investissement antérieur	-135 646.52
3- Résultat cumulé	-1 352 155.52
4-Restes à réaliser Dépenses	382 587
5-Restes à réaliser Recettes	129 300
6-Résultat cumulé	- 1 605 442.52
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2018	890 748.57
2-Résultat de fonctionnement antérieur	1 651 711.08
3-Résultat cumulé	2 542 459.65

Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	2 542 459.65
b/ résorption du déficit d'investissement	-1 605 442.52
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	937 017.13
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Déficit d'investissement	1 352 155.52
3Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	1 605 442.52
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	937 017.13
Restes à réaliser en dépenses	382 587
Restes à réaliser en recettes	129 300

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M LACABANNE, M BOYRIE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURET).



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 15

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Taux des taxes locales 2019

Le Conseil Municipal

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M LACABANNE, M BOYRIE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURET).

fixe les taux des taxes locales pour l'année 2019 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition Prévisionnelles 2019	Taux votés Pour 2019	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	11 352 000	13.46%	1 527 979
Taxe Foncière (bâti)	7 731 000	18.42%	1 424 050
Taxe Foncière (non bâti)	31 300	59.70%	18 686
Produit fiscal attendu			2 970 715

Coefficient de variation des taux : 1,00000

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 16

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Communal 2019

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2019.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 426 724 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général

1 120 000 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 012- charges de personnel

2 600 000 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 65- autres charges de gestion courante

1 053 459 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Compte 6574- Subvention associations, personnes privées

303 710€

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Détail des subventions en annexe.

Chapitre 66 – charges financières

130 000€

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Chapitre 67- charges exceptionnelles

10 000 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

022- dépenses imprévues

10 000 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

023- virement à la section d'investissement

1 373 265 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

042- opération d'ordre entre section

130 000 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013- atténuation de charges

238 961 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Chapitre 70 – produits des services

75 000 €

Vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)

Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Chapitre 73- impôts et taxes	3 820 902 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
Chapitre 74- dotations et participation	1 269 816 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
Chapitre 75- autres produits de gestion courante	70 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
Chapitre 76 – Produits financiers	28 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
Chapitre 77- Produits exceptionnels	15 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
Résultat reporté :	937 017 €
La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 272 285 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.	

Dépenses d'investissement

-16 – Emprunts et dettes assimilées	430 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
-26- Participations et créances rattachées	2 542 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
-27 – Autres immobilisations financières	5 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	
-458101 – opération sous mandat	70 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)	

- Opérations d'équipement	2 030 000 €
- déficit reporté	1 352 156.00 €
- restes à réaliser	382 587€

Détail des opérations d'équipement

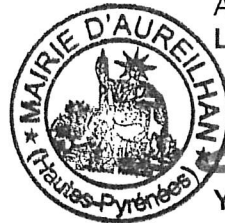
102- acquisitions	168 000€
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
103- extension cimetièrè	5 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
104- bâtiments communaux	870 000€
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
105- complexe sportif	190 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
106- voirie et aménagements urbains	697 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
108- éclairage public	100 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	

Recettes d'investissement

13- subventions d'investissements	224 276 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	

16- emprunts et dettes assimilées	400 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
10-dotations, fonds divers, réserves	2 015 444 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
021-virement de la section de fonctionnement	1 373 265 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
040- opérations d'ordre entre sections	130 000 €
Vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET)	
Contre : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)	
Restes à réaliser	129 300€

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20190408-D2019-16-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 17

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget annexe Blanche Odin : compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe Blanche Odin de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 4 (M LACABANNE, M BOYRIE, Mme LAGARDE, M CORNET)



P.C.C.

Aureilhan, le 9 avril 2019

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 18

Date de la convocation : 01/04/2019
Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Annexe Blanche Odin : compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Blanche ODIN pour l'année 2018 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	2 846.89	0.00	0.00	29 424.53	2 846.89	29 424.53
Opérations de l'exercice	3 930.50	2 846.89	559.94	8 676.47	4 490.44	11 523.36
Totaux	6 777.39	2 846.89	559.94	38 101.00	7 337.33	40 947.89
Résultat de clôture	2 846.89	0.00	0.00	37 541.06	0.00	33 610.56
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	3 930.50	0.00	0.00	37 541.06	0.00	33 610.56
Résultats définitifs	3 930.50	0.00	0.00	37 541.06	0.00	33 610.56

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget annexe Blanche Odin exercice 2018 : Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 27

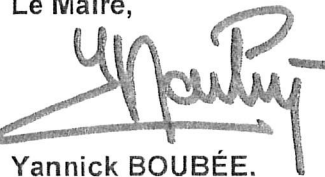
Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 6 (M LACABANNE, M BOYRIE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURAT).



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 19

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Annexe Blanche Odin : affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2018 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2018	- 1 083.61
2- Résultat d'investissement antérieur	-2 846.89
3- Résultat cumulé	-3 930.50
4-Restes à réaliser Dépenses	
5-Restes à réaliser Recettes	
6-Résultat cumulé	-3 930.50
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2018	8 116.53
2-Résultat de fonctionnement antérieur	29 424.53
3-Résultat cumulé	37 541.06

Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	37 541.06
b/ résorption du déficit d'investissement	- 3930.50
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	33 610.56
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Déficit d'investissement	- 3 930.50
3Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	3 930.50
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	33 610.56
Restes à réaliser en dépenses Restes à réaliser en recettes	

Vote :

Exprimés : 29

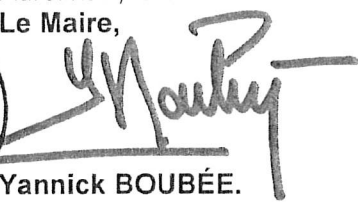
Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M LACABANNE, M BOYRIE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURET).

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 20

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Annexe Blanche Odin : Budget Primitif 2019

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2019.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 41 611 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général

20 384 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 65-autres charges de gestion courante **15 000€**
Exprimés : 29
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Chapitre 66 – charges financières **231 €**
Exprimés : 29
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement **5 996 €**
Exprimés : 29
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante **8 000 €**
Exprimés : 29
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Résultat reporté : **33 611 €**

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 9 927 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d'investissement

Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées **5 996€**
Exprimés : 29
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

Déficit reporté **3 931 €**

Recettes d'investissement

1068 – excédents fonctionnement **3 931 €**
Exprimés : 29
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURLAT)

021 – virement de la section de fonctionnement

5 996 €

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 6 (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE, M CORNET, M LAPALISSE, Mme MAUHOURAT)

P.C.C.

Aureilhan, le 9 avril 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20190408-D2019-20-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 21

Date de la convocation : 01/04/2019
Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Annexe Maison de Santé : compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,
- sur le compte de gestion de l'exercice 2018 du budget annexe Maison de Santé de Madame le Receveur,

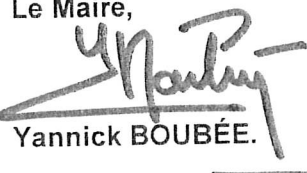
Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 22

Date de la convocation : 01/04/2019
Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Annexe Maison de Santé : compte administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Maison de Santé pour l'année 2018 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations de l'exercice	30 701.14	600 000.00	400.00	0.00	31 101.14	600 000.00
Totaux	30 701.14	600 000	400.00	0.00	31 101.14	600 000.00
Résultat de clôture		569 298.86	400.00	0.00	0.00	568 898.86
Restes à réaliser	527 505.00	0.00	0.00	0.00	527 505.00	0.00
Totaux cumulés	527 505.00	569 298.86	400.00	0	527 505.00	568 898.86
Résultats définitifs	0.00	41 793.86	400.00	0	0.00	41 393.86

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget annexe Maison de Santé exercice 2018 :
Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 27
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURAT)



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 23

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Annexe Maison de Santé : affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2018 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2018	569 298.86
2- Résultat d'investissement antérieur	
3- Résultat cumulé	569 298.86
4-Restes à réaliser Dépenses	527 505
5-Restes à réaliser Recettes	
6-Résultat cumulé	41 793.86
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2018	-400
2-Résultat de fonctionnement antérieur	
3-Résultat cumulé	-400

Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	-400
b/ résorption du déficit d'investissement	
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	0
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Excédent d'investissement	569 298.86
3Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 :	
Déficit de fonctionnement	400.0
Restes à réaliser en dépenses	
Restes à réaliser en recettes	527 505

Vote :

Exprimés : 29

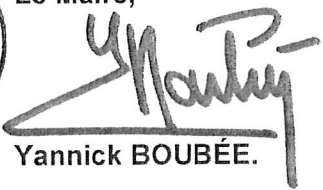
Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 24

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Budget Annexe Maison de Santé : Budget Primitif 2019

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Maison de Santé pour 2019.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 43 700 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **15 033 €**
Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 012- charges de personnel et frais assimilés **20 333 €**
Exprimés : 29
Pour : 27

Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 66 – charges financières 6 000 €

Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 022 – dépenses imprévues 1 934 €

Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

- déficit reporté 400 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70- ventes de produits fabriqués, prestations de services 8 000 €

Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 74- subventions d'exploitation 35 700 €

Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 769 299 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d'investissement

Chapitre 23- immobilisations en cours 213 794 €

Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées 28 000 €

Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

- restes à réaliser 527 505 €

Recettes d'investissement

Chapitre 13 – subventions d'investissement **200 000 €**
Exprimés : 29
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 2 (M LAPALISSE, Mme MAUHOURET)

Résultat reporté : **569 299 €**



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,

Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20190408-D2019-24-DE
Date de télétransmission : 09/04/2019
Date de réception préfecture : 09/04/2019



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 25

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Demandes de subvention pour la construction de la Maison de Santé

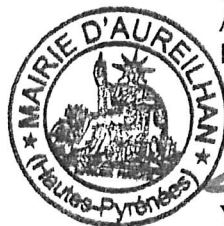
Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 7 mars 2018, le plan de financement relatif à la construction de la Maison de Santé avait été établi de façon à ce que les subventions puissent être sollicitées. Or, il s'avère qu'au vu des demandes réalisées et des règlements d'intervention de chaque collectivité, il convient de modifier ce plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant hors taxe de l'opération	Recettes	Montant
-Construction d'une Maison de Santé	545 000 €	Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2018 Montant obtenu	200 000 €
		Subvention du Département au titre du Développement territorial Montant sollicité	54 500 €
		Subvention de la Région au titre du dispositif Bourgs-Centres dans le cadre du CRU Montant sollicité	63 500 €
		Fonds de concours de Tarbes-Lourdes- Pyrénées Montant sollicité	63 500 €
		Commune sur fonds propres	163 500 €
Total	545 000 €	Total	545 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE et Mme MAUHOURAT) décide :

- de solliciter auprès du Département des Hautes-Pyrénées, une subvention au titre du Développement Territorial, d'un montant de 54 500 euros ;
- de solliciter auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, une subvention au titre du dispositif Bourgs-Centres dans le cadre du Contrat Régional Unique, d'un montant de 63 500 euros ;
- de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, un fonds de concours d'un montant de 63 500 euros ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 26

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

**Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le
versement de la subvention communale**

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Monsieur PAHU propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention est transmise en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour l'exercice budgétaire 2019.

P.C.C.

Aureilhan, le 9 avril 2019

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 27

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURAT (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

**Révision de la participation des communes de résidence aux frais de
fonctionnement des écoles : année scolaire 2019/2020**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que l'article L 212-8 du Code de l'Education définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs Communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque Commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Le Maire de la Commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R 212-21 du même code précise que la Commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre Commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la Commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la Commune de résidence ;

- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la Commune d'accueil lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette Commune est justifiée;
- par l'absence de capacité d'accueil dans la Commune de résidence.

Vu la circulaire 2007-142 du 27 août 2007,

Considérant que la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence,

Le coût par élève est calculé en divisant l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires par le nombre total d'élèves scolarisés.

Considérant que le coût financier moyen en 2018 s'élève à :

- 1 659 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle,
- 700 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et 4 abstentions (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE et M CORNET) :

- DECIDE que le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2019/2020 demandée aux Communes de résidence pour chaque enfant fréquentant :

⇒ **une classe maternelle de la Commune** sera de :

- 1 659 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 1161 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

⇒ **une classe élémentaire de la Commune** sera de :

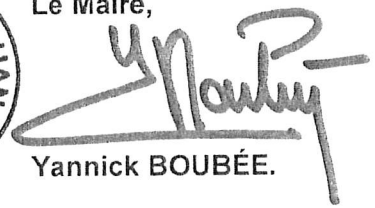
- 700 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 490 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.

- DIT que les participations seront encaissées à la fin de l'année scolaire 2019/2020 et imputées à l'article 7474 du budget de l'exercice en cours.



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 28

Date de la convocation : 01/04/2019
Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

**Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie
pour l'année scolaire 2019/2020**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services du restaurant scolaire et de la garderie comme suit :

**RESTAURANT SCOLAIRE
2019/2020**

Tarifs du service de restauration scolaire

Tranches quotient familial		Aureilhan	Extérieur
A	499	2,25 €	2,95 €
B	500 749	3,00 €	3,90 €
C	750 999	3,40 €	4,40 €
D	1000 1199	3,80 €	4,95 €
E	1200 1499	4,20 €	5,50 €
F	1500	4,60 €	5,95 €

Tarif de restauration pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Tranches quotient familial			Aureilhan	Extérieur
A		499	2,25 €	5,10 €
B	500	749	3,20 €	5,30 €
C	750	999	3,90 €	5,60 €
D	1000	1199	4,10 €	5,80 €
E	1200	1499	4,50 €	6,30 €
F	1500		5,00 €	6,80 €

Tarif de restauration pour les commensaux

5,20 €

Tarif des repas exceptionnels

13,50 €

**GARDERIE
2019/2020**

Tranches quotient familial			FORFAIT MENSUEL	
			AUREILHAN	EXTERIEUR
A		499	18,50 €	22,00 €
B	500	749	19,50 €	23,00 €
C	750	999	20,50 €	24,00 €
D	1000	1199	21,50 €	25,00 €
E	1200	1499	22,50 €	26,00 €
F	1500		23,50 €	27,00 €

OCCASIONNEL (forfait journalier)	
AUREILHAN	EXTERIEUR
3,15 €	3,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 25 voix pour et 4 abstentions (M BOYRIE, M LACABANNE, Mme LAGARDE et M CORNET) décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2019/2020 comme précisé ci-avant.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 29

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Tarifs municipaux : compléments

Dans le cadre de sa compétence traitement des déchets ménagers, le SMTD 65 (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets) met à disposition de la Commune un broyeur individuel de végétaux qui pourra être prêté aux aureilhanais pour leur faciliter la gestion de leurs déchets verts.

Cette mise à disposition implique la signature d'un contrat de mise à disposition entre la Commune d'Aureilhan et l'usager. Ce prêt sera gratuit et limité dans le temps afin de satisfaire un maximum de personnes. Ainsi, pour organiser au mieux ce service, chaque jour de retard dans la restitution du matériel sera facturé 20 €.

Par ailleurs, une caution d'un montant de 630 euros sera demandée.

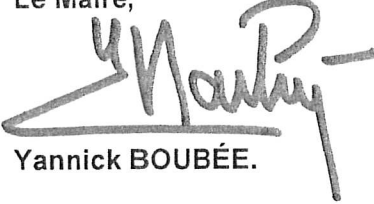
Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que les tarifs publics 2019 ont été votés par délibération du 7 décembre 2018. En conséquence, il convient de les compléter en établissant cette nouvelle tarification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir :

- un tarif de 20 euros qui sera facturé à chaque jour de retard dans la restitution du broyeur individuel de végétaux,
- un montant de caution pour le prêt de ce broyeur aux administrés de 630 euros.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 30

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

**Signature d'un avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux
de construction du boulodrome**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de travaux relatif à la construction d'un boulodrome couvert au Parc des Sports a été lancé comportant trois lots.

Monsieur le Maire a signé les marchés correspondants avec les entreprises retenues suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2018.

En cours d'exécution, il s'est avéré que des modifications sont intervenues sur un lot en raison de difficultés techniques. Ces modifications sont retracées ci-après.

Lot n° 1 : VRD, terrains sportifs, gros œuvre, espaces verts :

Entreprise COLAS

Montant initial du marché : 60 390,68 € HT

Montant avenant n°1 : 14 377,80 € HT

Nouveau montant du marché : 74 768,48 € HT.

Monsieur ALONSO demande au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 tel que présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

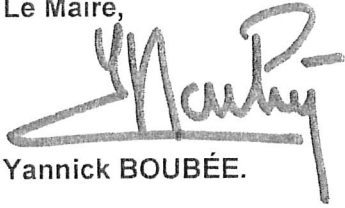
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE et Mme MAUHOURET), décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux relatif à la construction du boulodrome couvert au Parc des Sports,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à le signer ainsi que toutes pièces nécessaires.



P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 31

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

Acquisition de la parcelle cadastrée AN 444p

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune poursuit les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue Jules Guesde (route départementale 608).

Monsieur Jean-Bernard ABADIE a proposé à la Collectivité d'aligner sa propriété située 16 rue Jules Guesde, cadastrée section AN n° 444p.

A la faveur de la construction de la Maison Associative sur la parcelle cadastrée section AN n° 436, aligner la propriété ci-dessus constitue une réelle opportunité.

Cela permettra de restructurer le secteur, de favoriser la visibilité d'un nouvel équipement public, de renforcer la sécurité et de faciliter les mobilités.

Il convient donc d'acquérir une bande de terrain pour une superficie de 60 m², détachée de la parcelle cadastrée section AN n° 444p, ainsi qu'il résulte d'un plan dressé par Madame Estelle CUVILLIER, géomètre, le 4 avril 2019.

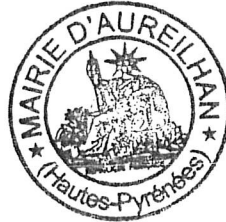
Les travaux de démolition et de reconstruction partielle de la maison seront réalisés ensuite.

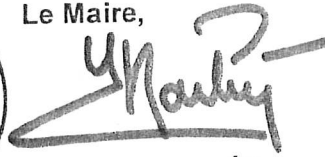
Après accord avec le propriétaire, il a été fixé le prix d'acquisition à 1 000 euros le m² soit 60 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE et Mme MAUHOURAT) décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AN n° 444p d'une contenance de 60 m² auprès de Monsieur Jean-Bernard ABADIE, pour un prix de 60 000 euros, les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 32

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

**Echange sans soulte des parcelles cadastrées AN 1673 et AN 1670 entre
la Commune d'AUREILHAN et les consorts Baget/Birabent**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2019-09 en date du 18 mars 2019, il avait été décidé qu'un échange de terrains sans soulte soit opéré entre la Commune d'Aureilhan et les consorts Baget/Birabent.

Il précise que les services du Domaine n'avaient pas été consultés, consultation obligatoire pour les cessions d'immeubles quelle qu'en soit leur forme (échange) pour toutes les Collectivités Territoriales de plus de 2 000 habitants.

Par ailleurs, le document d'arpentage dressé par Madame Estelle CUVILLIER, géomètre-expert, référencé 1372 A, a été numéroté au Centre des Impôts Fonciers le 21 mars 2019.

En conséquence, Monsieur ALONSO, propose de rapporter la délibération n° 2019-09 et de délibérer à nouveau comme suit.

Pour rappel, les consorts BAGET/BIRABENT sont propriétaires indivisaires de la parcelle nouvellement cadastrée section AN n° 1670 située rue du XI Novembre à Aureilhan.

Cette parcelle a été divisée en deux lots.

Suite à leur accord écrit, il est convenu qu'au moment du découpage, il sera laissé au Sud des parcelles une bande de terrain de 2,50 mètres de large, pour permettre un maillage piétonnier entre la Cité Roussel et la rue du XI Novembre. En contrepartie, la

Commune détachera un triangle de terrain de l'espace vert de la Cité Roussel (parcelle nouvellement cadastrée AN n° 1673), permettant le désenclavement du lot situé à l'Est, et il sera procédé à un échange de parcelles sans soulte, la Commune prenant en charge l'intégralité des frais notariés afférents à cette transaction.

Ces terrains ont été évalués par les services du Domaine à 3 320 euros sans soulte (AN 1670) et à 3 080 euros sans soulte (AN 1673).

Monsieur ALONSO rappelle que le Conseil Municipal a constaté par délibération n° 2019-08 du 18 mars 2019 la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée AN n° 1673.

Il est donc proposé l'échange ci-dessous :

Vendeurs	Parcelles	Surfaces cadastrales
Consorts Baget/Birabent	AN 1670	166 m ²
Commune d'Aureilhan	AN 1673	77 m ²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De rapporter la délibération n°2019-09,
- D'accepter qu'un échange de terrains sans soulte soit opéré entre la Commune d'Aureilhan et les consorts Baget/Birabent ;
- Décide de céder aux consorts Baget/Birabent la parcelle cadastrée AN n° 1673 d'une superficie de 77 m², en échange de la parcelle cadastrée AN n°1670 d'une superficie de 166 m² que les consorts Baget/Birabent s'engagent à céder à la Commune d'Aureilhan ;
- Dit que les frais notariés afférents à la transaction seront pris en charge par la Commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en son absence le 1er Maire-Adjoint, à signer l'acte notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 8 avril 2019

Délibération n° 2019- 33

Date de la convocation : 01/04/2019

Date de la publication : 09/04/2019

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIE, Nicole CASTELLA, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET, Jacques LAPALISSE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Jocelyne JOANDET, Maires-Adjointes, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel RIVIERE), Albert LASBATS (pouvoir à Virginie FAVERON), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Suzan DUCASSE (pouvoir à Claude PAHU), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Christian ZYTYNSKI), Audrey MAUHOURET (pouvoir à Jacques LAPALISSE).

Secrétaire de séance : Virginie FAVERON.

**Demande de subventions pour la construction
d'une Maison Associative**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 6 novembre 2018, le plan de financement relatif à la construction de la Maison Associative avait été établi de façon à ce que les subventions puissent être sollicitées. Or, il s'avère qu'au vu des demandes réalisées et des règlements d'intervention de chaque collectivité, il convient de modifier ce plan de financement comme suit :

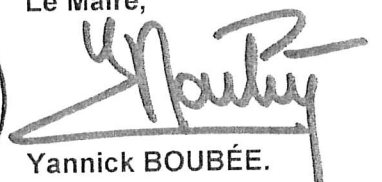
Construction d'une Maison Associative			
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
1 ^{ère} tranche	405 000 €	Etat : DSIL 2018	162 000 €
2 ^{ème} tranche	355 000 €	Département : Fonds de Dynamisation des Communes Urbaines 2019	71 000 €
		Etat : DETR 2019	71 000 €
TOTAL	760 000 €	Région : Bourg Centre	96 500 €
		Tarbes-Lourdes-Pyrénées	96 500 €
		Caisse d'Allocations Familiales	35 000 €
		Commune Fonds propres	228 000 €
		Total	760 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et 2 abstentions (M LAPALISSE et Mme MAUHOURET) décide :

- de solliciter une subvention au titre :
 - du Fonds de Dynamisation des Communes Urbaines 2019 d'un montant de 71 000 euros,
 - de la DETR 2019 d'un montant de 71 000 euros,
 - du contrat Bourg Centre d'un montant de 96 500 euros,
 - de la CAF d'un montant de 35 000 euros ;
- de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées d'un montant de 96 500 euros ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer toutes pièces nécessaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 9 avril 2019
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.